

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 85 – Le 30 juin 2008

## **En attendant (encore !) l'application des accords WOERTH et à la veille des discussions salariales du 3 juillet, Le traitement minimum des fonctionnaires est revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet.**

Le décret n° 2008- 622 du 27 juin 2008, publié au JO du 28 juin 2008, porte attribution de points d'indices majorés à certains fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des Etablissements publics d'hospitalisation. Ce décret permet une augmentation des traitements les plus bas en ajustant le montant minimum de la Fonction publique, au nouveau montant du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet. 2008. La précédente revalorisation datait du 1<sup>er</sup> mai (TAM TAM 76 du 7 mai 2008)

### **Les plus petites rémunérations des fonctionnaires toujours au niveau du SMIC**

Le traitement brut minimum de la fonction Publique est ainsi porté de l'indice majoré 288 soit 1312,40 euros à l'indice majoré 290 soit 1321,51 euros au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Cette augmentation à peine supérieure à 0,7 %, se traduit par l'ajout de 2 points indiciaires majorés aux 3 premiers échelons de l'échelle 3, aux deux premiers échelons de l'échelle 4 et au premier échelon de l'échelle 5 qui passent de l'IM 288 à l'IM 290.

Ceci induit un « écrasement » du début des échelles 3,4 et 5. Cette revalorisation intervient alors que le smic brut mensuel est porté à 1321,02 euros (+0,9%).

Or les accords WOERTH du 21 février 2008, prévoient un nouvel échelonnement touchant notamment ces indices (TAM TAM 63 du 21 février 2008 et 76 du 7 mai 2008). Il est grand temps qu'ils entrent en application !

Echelle 3 : Echelon 1 : IM 288  
Echelon 2 : IM 289  
Echelon 3 : IM 291  
Echelle 4 : Echelon 1 : IM 289  
Echelon 2 : IM 290  
Echelle 5 : Echelon 1 : IM 291

**Force est de constater que ces 3 échelles « baignent » dans les eaux du SMIC, qui se rapproche de plus en plus dangereusement du 1<sup>er</sup> échelon du premier grade de l'échelle B (IM 297).**

**A l'occasion des discussions salariales qui auront lieu le 3 JUILLET la CFTC demande une nouvelle revalorisation de la catégorie C, l'ouverture immédiate de négociations pour la refonte des grilles des catégories B et A et 2,8 % minimum d'augmentation du point d'indice pour 2008.**